Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 136 (1991)
Heft: 4

Artikel: L'armée et la randonnée pédestre
Autor: Burgener, Louis
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-345090

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'armée et la randonnée pédestre

par feu le professeur Louis Burgener

Depuis que les sports sont inscrits dans la Constitution (1970) et séparés du DMF, ils se sont diversifiés et spécialisés sans que la pratique sportive de l'ensemble de la population se soit améliorée, compte tenu des frais énormes engagés par les collectivités publiques. Bien plus, les mass media nous inondent de spectacles sportifs, les journalistes spécialisés célèbrent les vedettes, prônent la haute compétition, mais ils oublient de répandre et d'entretenir la nécessité des exercices physiques parmi les adultes et les familles, ce qui serait utile à la santé publique.

Par contre, la randonnée pédestre s'est étendue à tous les milieux de la population, à toutes les générations. Elle constitue aujourd'hui un véritable sport national, sans compétitions et sans journalistes, somme toute la meilleure préparation physique aux périodes de service militaire et de protection civile qu'effectuent, chaque année, plus d'un demi-million de Suisses. La randonnée rapproche les gens dans la nature, leur fait aimer le pays parcouru et ses habitants. Elle attire des millions d'étrangers dans nos hôtels et appartements de vacances. Bref, la randonnée est source de santé, de bien-être moral et physique, de contacts humains et culturels. A pied, à bicyclette ou à skis, elle rend plus de services à la défense et à la cohésion nationales que les sports de compétition à grand spectacle.

En 1987, le Conseil fédéral a mis en vigueur la loi sur les sentiers et chemins pédestres, à la suite de la mémorable votation fédérale de 1979, par laquelle le peuple suisse a placé les sentiers dans la Constitution, fait unique au monde.

Les chemins de randonnée pédestre en Suisse

1 L'éloge de J.-J. Rousseau, 1762

«Je ne conçois qu'une manière de voyager plus agréable que d'aller à cheval; c'est d'aller à pied. On part à son moment, on s'arrête à sa volonté, on fait tant et si peu d'exercice qu'on veut. On observe tout le pays; on se détourne à droite, à gauche; on examine tout ce qui nous flatte; on s'arrête à tous les points de vue. Aperçois-je une rivière, je la côtoie; un bois touffu, je vais sous son ombre; une grotte, je la visite; une carrière, j'examine les minéraux. Partout où je me plais, j'y reste. A l'instant que je m'ennuie, je m'en vais. Je ne dépends ni des chevaux, ni du postillon. Je n'ai pas besoin de choisir des chemins tout faits, des routes commodes; je passe partout où un homme peut passer; je vois tout ce qu'un homme peut voir; et, ne dépendant que de moi-même, je jouis de toute la liberté dont un homme peut jouir.»

«Combien de plaisirs différents on rassemble par cette agréable manière de voyager! Sans compter la santé qui s'affermit, l'humeur qui s'égaye. J'ai toujours vu ceux qui voyageaient dans de bonnes voitures bien douces, rêveurs, tristes, grondants ou souffrants; et les piétons toujours gais, légers et contents de tout. Combien le cœur rit quand on approche du gîte! Combien un repas grossier paraît savoureux! Avec quel plaisir on se repose à table! Quel bon sommeil on fait dans un mauvais lit! Quand on ne veut qu'arriver, on peut courir en chaise de poste; mais quand on veut voyager, il faut aller à pied.»[2, 9]

2 Evolution historique

Pays de montagnes au cœur de l'Europe occidentale, la Suisse a été, de tous les temps, une région de passages entre le nord et le sud. Les voyageurs circulaient par nécessité, soit pour des affaires politiques ou militaires, soit pour des raisons familiales ou religieuses (pèlerinages). Des armées ont franchi les Alpes: en septembre 1799, le général russe Alexandre Souvorov par le Tessin, les cols du Gothard (2094 m), du Kinzig (2076 m), du Pragel (1554 m) et du Panix (2407 m); en mai 1800, le Premier consul Napoléon Bonaparte[1a] par le Grand-Saint-Bernard (2472 m).

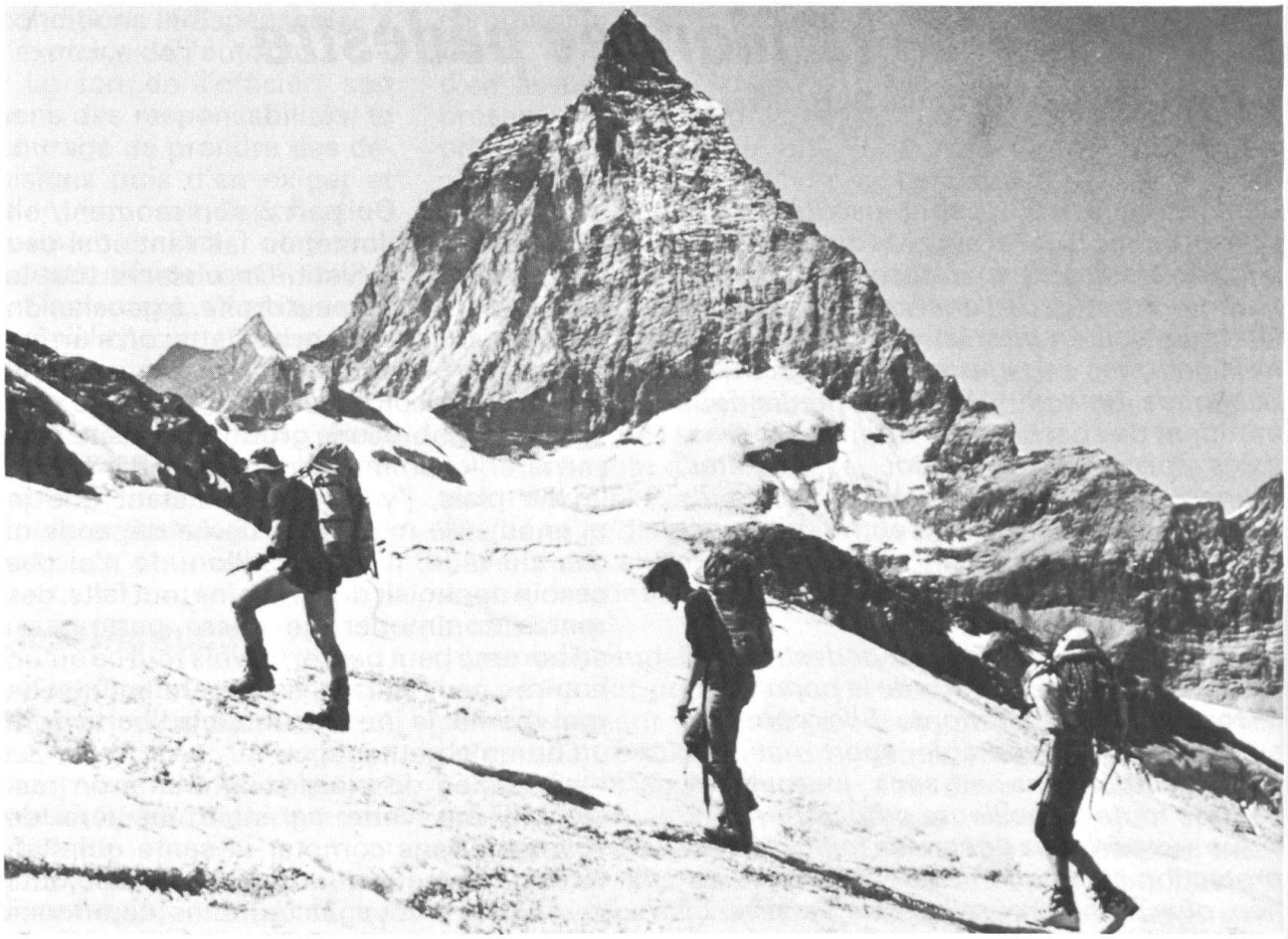

C'est au XVIIIe siècle que commencent les voyages d'agrément et d'instruction. Des écrivains chantent les Alpes, par exemple le fameux Albert de Haller, de Berne, dans un long poème[1b] qui connaîtra de nombreuses éditions. De jeunes aristocrates font leur tour d'Europe et de Suisse pour parachever leur éducation, et bientôt ils seront suivis par des touristes de plus en plus nombreux, ce qui incite John Murray, de Londres, à publier en 1838 un manuel sur la Suisse, un guide si bien fait qu'il sera réédité 19 fois jusqu'en 1904, sans compter les réimpressions[3]. Les instituts d'éducation organisent des randonnées pour leurs élèves durant les vacances. En 1808, un groupe de l'Institut Pestalozzi, à Yverdon, marche 27 jours sous la conduite du maître de Muralt, par Genève et Chamonix jusqu'au lac Majeur et au Tessin, puis il revient par les cols, la Grande Scheidegg et Berthoud[4]. Des récits pittoresques, humoristiques et parfois illustrés, comme les *Voyages en zigzag* du Genevois Rodolphe Toepffer[5], incitent des milliers d'écoliers à voyager à pied, une tradition à laquelle se rattachent de nos jours toutes les classes de Suisse.

Dès le Moyen Age, des chemins muletiers franchissent les cols, des hospices et des auberges de montagne accueillent les voyageurs, mais les routes alpestres sont tracées bien plus tard, une des premières étant celle du Simplon (2008 m), construite sur le conseil du jeune Napoléon Bonaparte, qui venait de conquérir l'Italie du Nord; cette route sera ouverte en 1805[6]. Les chemins de fer, établis dès le milieu du XIXe siècle, facilitent l'accès aux montagnes, les funiculaires aux sommets réputés, alors que les tunnels, comme celui du Gothard, ouvert en 1882, dispensent de passer les cols.

Peu à peu, le tourisme pédestre se répand dans toutes les classes sociales grâce aux hôtels, aux chemins et routes, et surtout aux sports de plein air: alpinisme, camping, ski, etc. Aujourd'hui, les Suisses de tous âges passent une partie importante de leurs

loisirs sur les collines et les montagnes, souvent à proximité de leur domicile. Le service armé étant obligatoire, tous les hommes effectuent, en moyenne tous les 2-3 ans, de brèves périodes militaires assorties de longues marches avec paquetage et armes. Tout engage donc les Suisses à pratiquer la randonnée pédestre en montagne: le service militaire, les loisirs en famille, l'école. Bien plus, la randonnée constitue un des éléments essentiels de la sociabilité dans tous les milieux de la population.

3 Les chemins de randonnée sont inscrits dans la Constitution

Après la Première Guerre mondiale (1914-1918), les activités et les loisirs de plein air se répandent dans toutes les classes sociales par les vacances payées, l'éducation physique scolaire et les aménagements y afférents (salles, stades, piscines, plages), l'équipement touristique et l'industrie des sports. Le canton des Grisons avait fait baliser les sentiers des cols, celui de Berne de nombreux chemins pédestres et le Club alpin suisse l'accès à ses refuges. Un hebdomadaire, la *Zürcher Illustrierte*, avait publié 14 atlas de randonnée[7]. Jakob Hess, professeur du premier cycle secondaire à Meilen (ZH), présente alors son projet d'association pédestre, le 17 juillet 1933, à l'Assemblée suisse des Auberges de jeunesse, à Olten, de sorte que l'Association zurichoise de tourisme pédestre est fondée le 1er novembre 1933 et que la Fédération suisse de tourisme pédestre se constitue le 15 décembre 1934, à Zurich. Celle-ci regroupe les sections régionales, crée un balisage commun et obtient la collaboration des autorités politiques des cantons et des communes, toutes empressées d'offrir des chemins de randonnée à leurs contribuables et aux touristes.

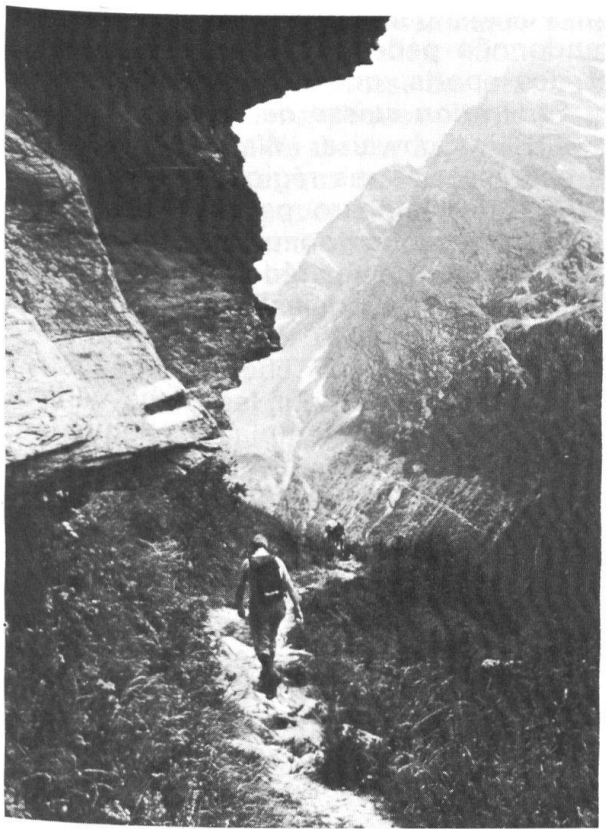

Durant la Seconde Guerre mondiale (1939-1945), les hommes sont souvent aux frontières, les poteaux de balisage doivent être supprimés pour des raisons militaires et les loisirs sont limités. La paix rétablie, l'essor reprend. En 1951, la Commission de tourisme pédestre est formée au sein de l'Alliance internationale de tourisme (AIT). Otto Beyeler, qui dirige l'association bernoise (1937-1967), fait éditer des guides et des cartes de tourisme pédestre, la presse publie des propositions d'excursions, et la radio les annonce, bref, les randonneurs de tous âges parcourent les montagnes. Un réseau de 50 000 km de chemins balisés est établi (1,2 km par km^2), auquel il faut ajouter des milliers de kilomètres de pistes de ski de fond et de chemins cyclables. La Fédération suisse bénéficie d'appuis de plus en plus nombreux, car ses activités rendent service à des millions de personnes.

Mais le trafic routier supprime chaque année des chemins et en transforme d'autres en routes ouvertes aux véhicules à moteur. C'est pourquoi Hugo Bachmann, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale, et Sigmund Widmer, professeur et historien, maire de Zurich, décident, le 19 avril 1972, de réagir sur le plan politique. Peu après se forme un «Groupe de travail pour le maintien des sentiers» (Arbeitsgruppe zur Förderung der Schweizerischen Fuss- und Wanderwege). Le 21 août 1973 est lancée l'«Initiative pour le développement des sentiers et chemins pédestres» dont le texte serait à inscrire dans la Constitution fédérale, après vote des citoyens:

1. La Confédération assurera par voie législative l'aménagement, la construction et

l'entretien d'un réseau pédestre national ainsi que la coordination, la construction et l'entretien des réseaux régionaux de chemins et sentiers dans toute la Suisse.

2. Elle encourage la construction et le développement des réseaux locaux de chemins pour piétons.
3. Les chemins pour piétons doivent être à l'écart des routes destinées au trafic motorisé.

Le 21 février 1974, 126 232 signatures sont déposées à la Chancellerie fédérale, à Berne, alors que 50 000 auraient suffi. Toutefois, le Conseil fédéral conclut au rejet de l'initiative, le 25 novembre 1976, ce qui consterne les nombreux randonneurs.

Ceux-ci avaient fondé, le 28 novembre 1975, l'***Association pour les droits du piéton***/ADP (Arbeitsgemeinschaft Recht für Fussgänger), et le 26 juin 1976 est formé le ***Groupe interparlementaire pour les chemins et sentiers pédestres*** auquel vont adhérer, jusqu'en 1978, environ 90 (des 246) députés fédéraux de tous les partis. Faute de place, nous ne pouvons exposer les péripéties des débats aux Chambres fédérales, qui aboutissent au contre-projet du Parlement, le 19 septembre 1978:

1. La Confédération définit les principes applicables aux réseaux pédestres.
2. L'aménagement et l'entretien des réseaux pédestres relèvent des cantons. La Confédération peut soutenir et coordonner cette activité.
3. Dans l'accomplissement de ses propres tâches, la Confédération doit ménager les réseaux pédestres et veiller à la construction de chemins de remplacement.
4. La Confédération et les cantons collaborent avec les organisations privées.

Alors les initiateurs responsables retirent l'initiative en faveur du contre-projet qui est accepté par le peuple, le 18 février 1979, par 1 466 144 oui (22 cantons) contre 423 777 non (1 canton), soit par 77,6% des voix contre 22,4%. Ce texte est inscrit dans la Constitution fédérale (art. 37, chiffre 4). La ***Loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre*** *est acceptée par les Chambres fédérales le 4 octobre 1985*[8]. *Le Gouvernement va la mettre en vigueur et établir, après consultation des milieux concernés, les ordonnances d'application.*

Les épisodes d'une procédure politique qui a duré treize années illustrent la démocratie directe: des personnes privées soulèvent la question; des associations lancent une initiative à soumettre au peuple; le Gouvernement fédéral refuse; les Chambres fédérales élaborent un contre-projet; l'initiative est retirée, de sorte que le contre-projet est voté par le peuple. Puis les Chambres acceptent la loi y afférente et le Gouvernement l'applique par ses ordonnances, en étroite collaboration avec les associations concernées et les cantons.

4 Santé, qualité de vie et environnement

L'article constitutionnel 37, ch. 4, et sa loi afférente comprennent donc deux domaines: les chemins pour piétons dans les localités, au profit de la vie quotidienne entre le domicile, l'école, le lieu de travail et les loisirs, les zones piétonnières, etc., cette promotion étant soutenue par l'***Association des droits du piéton***/ADP (Arbeitsgemeinschaft Recht für Fussgänger/ARF); et les chemins de randonnée pédestre, relevant des loisirs et des sports, qui sont développés par la ***Fédération suisse de tourisme pédestre***/FSTP (Schweizer Wanderwege/SAW) et ses associations régionales et locales.

Cette dernière groupe aussi des membres collectifs cantonaux et communaux, les Chemins de fer fédéraux et d'autres institutions nationales. Elle supervise l'entretien de 50000 km de chemins.

Environ 30% des chemins pédestres sont carrossables pour les petits véhicules et 2% sont à remplacer chaque année. La Fédération développe aussi les cartes et guides de tourisme pédestre, les chemins de grande randonnée, les excursions guidées et, depuis 1969, les pistes de ski de randonnée, différentes des pistes de ski de fond. Elle publie une revue *Sentiers*, des programmes régionaux d'excursions, bref, personne ne peut se promener en Suisse sans bénéficier, souvent à son insu, des services de la Fédération et de ses collaborateurs.

Les collines et montagnes, les forêts et les lacs de la Suisse constituent, à l'échelle américaine, un seul parc national où se récréent cinq millions de Suisses et autant d'étrangers de tous les continents. La randonnée pédestre, toute sportive qu'elle soit, offre des échanges sociaux et un enrichissement culturel qui échappent à bien des sports. Les sentiers sont des chemins de sociabilité essentielle à l'entente nationale. Car connaître un pays par des randonnées et des contacts avec la nature et les habitants des campagnes, c'est aussi s'attacher à lui et l'aimer. Ces liens affectifs à travers l'effort et les paysages, mais aussi les pluies, les vents, la neige et les tourmentes, forgent les âmes et forment les caractères.

Le tourisme pédestre procure aux hôtels et aux commerçants des hôtes agréables, tranquilles et satisfaits; son apport à l'économie nationale augmente chaque année; il constitue l'attrait principal pour les vacanciers de tous âges. Tandis que certains sports provoquent des frais médicaux (les accidents du ski de descente coûtent à eux seuls davantage que les accidents de tous les autres sports réunis), la marche à pied et le ski de fond sont presque sans accidents, compte tenu des kilomètres parcourus ou des heures de pratique. L'apport du tourisme pédestre à la santé publique, à la qualité de vie, à l'environnement écologique et aux contacts humains entre toutes les générations et tous les milieux sociaux est d'une ampleur exceptionnelle[10].

L. B.

Références:

1a Le passage du Grand-Saint-Bernard en 1800, in Burgener, Louis: *La Suisse dans la correspondance de Napoléon Ier*, Bienne, Le Chandelier, 1944, pp. 16-27.

1b Cf. *Die Alpen, ein Gedicht von Albrecht von Haller*, édit. Berne, Ludw. Alb. Haller, 1805, 32 p.

2 J.-J. Rousseau: *Emile*, Paris, Garnier, 1961.

3 *A Hand-Book for Travellers in Switzerland*, London, John Murray, 1838, 367 p.

4 Burgener, Louis: *L'éducation corporelle selon Rousseau et Pestalozzi*, Paris, Vrin, 1973, p. 57.

5 Toepffer, Rodolphe: *Premiers voyages en zigzag*, Paris, Garnier, 1885 (8e édition), 476 p.
Toepffer, Rodolphe: *Nouveaux voyages en zigzag*, Paris, Garnier, 1886, 454 p. (5e édition).

6 Le Valais, in Burgener, Louis: *La Suisse dans la correspondance de Napoléon Ier*, Bienne, Le Chandelier, 1944, pp. 28-40.

7 Cf. *Fédération suisse de tourisme pédestre*, 49e rapport annuel, 1983, pp. 8-23; Riehen/BS.

8 *Message* concernant une loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (LCPR), 26.9.1983. Feuille fédérale/FF, 1983, IV, 1 ss.
Loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre/LCPR du 4.10.1985. FF, 1985, II, 1328.
L'Association suisse des droits du piéton/ADP, 8032 Zurich, dispose d'une abondante documentation sur la procédure législative.

9 Cité dans Burgener, Louis: *L'éducation corporelle selon Rousseau et Pestalozzi*, Paris, Vrin, 1973, pp. 21-22.

10 *La Fédération suisse des Auberges de jeunesse*, case 3229, 3000 Berne 22, 031/41 14 55, dispose de cent excellentes auberges, également ouvertes aux adultes.
L'Office national suisse du tourisme, case postale, 8027 Zurich, donne tous renseignements.

GAY FRÈRES
1835 GENEVE